

économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société



Plan local de développement durable

Côte-des-Neiges—
Notre-Dame-de-Grâce
2012-2015



Table des matières

.....

Mot du maire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	2
Mot du conseiller du district de Darlington de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3
Plan vert 2008-2012 · Bilan des réalisations	4
Plan local de développement durable 2012-2015	8
Définition du développement durable	9
Mise en contexte	9
Plan local de développement durable	9
Orientations et actions	10

.....

MOT DU MAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE



Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Ces dernières années, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a agi concrètement en faveur du développement durable. Réalisé en 2008, notre Plan vert nous engageait sur la voie de l'environnement avec sept orientations et quarante-neuf actions à réaliser pour 2012.

Avec des projets d'aménagement de milieux de vie aussi novateurs que celui du secteur Le Triangle ou encore le *Plan du quartier vert actif et en santé de NDG Sud-Est*, l'achat de véhicules électriques, l'entrée en vigueur d'une Politique d'achat responsable, nous sommes devenus sans contredit l'un des chefs de file à Montréal dans l'implantation de mesures tangibles qui rendent notre arrondissement plus convivial, plus vert, plus attrayant et plus sécuritaire. Nos efforts ne s'arrêteront pas ici !

En effet, le *Plan local de développement durable 2012-2015 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* s'inscrit dans la continuité et confirme le sérieux de notre démarche environnementale. De plus et afin de passer d'une vision globale à des actions intégrées, il se conforme aux orientations prises par le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

Mes collègues du conseil et moi n'avons aucun doute que les actions proposées sauront une fois de plus s'attirer la collaboration des résidants et des résidantes de l'arrondissement afin que, tous ensemble, nous joignons le mouvement collectif *Ensemble pour une métropole durable!*

En remerciant toutes les personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ce Plan, je vous invite, au nom du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à agir avec nous pour un milieu de vie sain, agréable où les générations actuelles et futures pourront s'épanouir !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Applebaum', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Michael Applebaum
Maire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

**MOT DU CONSEILLER
DU DISTRICT DE DARLINGTON
DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**



Chers amis,
Chers voisins,

Il y a maintenant cinq ans, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce se démarquait en adoptant son premier Plan vert. En plus de jeter les bases d'une nouvelle vision de la gestion de notre territoire, ce plan nous a inspirés quant aux responsabilités à prendre pour la poursuite de nos objectifs.

À titre de responsable des dossiers environnementaux de l'arrondissement, c'est donc avec enthousiasme et grande fierté que je vous présente notre *Plan local de développement durable*.

Ce plan local est la suite logique de notre stratégie d'intervention dans le domaine environnemental. Il témoigne de notre volonté à continuer de poser des gestes concrets qui assureront aux générations futures un cadre de vie plus vert et plus sain. Le *Plan local de développement durable* orientera nos décisions et guidera nos actions dans l'espoir d'améliorer le quotidien de nos citoyens.

Le développement durable est, pour notre arrondissement, plus qu'une obligation; c'est un choix, c'est le virage vers demain. Et nous espérons le prendre avec nos concitoyens, car la participation de tous est essentielle pour garantir le succès de notre *Plan local de développement durable*.

Gardons le cap sur des lendemains plus verts.



Lionel Perez
Conseiller du district de Darlington

Plan vert 2008-2012

Bilan des réalisations

Le premier Plan vert 2008-2012 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce était avant-gardiste. Il proposait à ses employés, ses citoyens et ses partenaires des gestes concrets en faveur de l'environnement.

La proposition de sept orientations et de quarante-neuf actions au profit de l'environnement aura contribué à modifier certains comportements et certaines croyances, ce qui représente un défi important. Plusieurs actions ont été réalisées grâce à l'implication des employés et des partenaires locaux.

Depuis 2008, nous travaillons pour un développement urbain durable :

143
tronçons de route sécurisés

45 km
de nouvelles
voies cyclables

2000
nouveaux espaces de
stationnement pour vélos

26
stations BIXI

- Avec des projets de revitalisation des secteurs dévitalisés et la création de logements sociaux;
- Par le développement de nouveaux projets immobiliers favorisant la réduction du nombre de places de stationnement et l'ajout de supports à vélos;
- Par l'élaboration du *Plan du quartier vert actif et en santé de NDG Sud-Est* avec la collaboration des citoyens et des organismes ainsi que des employés de l'arrondissement;
- Par une augmentation des déplacements « à faible émission » et « zéro émission » effectués avec des véhicules électriques ou des hybrides de l'arrondissement.
- En adoptant le projet du quartier Le Triangle qui respecte les principes d'aménagement urbain durable et favorise les déplacements en transport actifs et collectifs (TOD)

Depuis 2008, nous pratiquons une gestion responsable de l'eau, des énergies non renouvelables et des matières résiduelles :

- En équipant 45 % de tous les édifices municipaux d'installations facilitant le recyclage;
- En favorisant l'utilisation de contenants recyclables ou réutilisables dans les édifices municipaux et lors des événements organisés par l'arrondissement;
- Par la mise en place de stations de recyclage de piles usagées dans les édifices municipaux (bibliothèques et Bureau Accès Montréal);
- Par l'instauration d'une collecte sélective et la distribution de 500 bacs de recyclage dans les restaurants et les commerces de l'arrondissement;
- En démarrant un projet novateur pour le développement d'un *Plan de gestion des matières compostables*;
- Avec l'installation de compacteurs à ordures fonctionnant à l'énergie solaire;
- Par des collectes semestrielles permettant de ramasser près de 7,6 tonnes de matières dangereuses;
- Avec des systèmes favorisant une saine gestion de l'eau dans les bâtiments municipaux;
- Par le biais d'un projet de débranchement des gouttières et l'installation de 163 barils de pluie;
- Par la distribution de 15 000 bacs roulants de recyclage aux ménages de l'arrondissement.

34 185
tonnes de résidus issus
de la collecte sélective et

7,6
tonnes de matières
dangereuses
récupérés

15 000
bacs roulants de
recyclage aux ménages

500
bacs de recyclage
aux commerçants

Depuis 2008, nous mobilisons les organisations et les citoyens par la sensibilisation et l'éducation environnementale avec plusieurs activités pour les résidants, les enfants et les familles :

510

activités et interventions
organisées par les
éco-quartiers

31

ateliers sur
des sujets environnementaux

5

corvées et
expéditions nature

- Par le biais des journées scientifiques dans les bibliothèques de l'arrondissement, des expositions sur les thèmes de l'environnement et de l'écologie;
- Grâce à des discussions lors de l'activité écocinéma sur la pollution de l'eau;
- Avec des séances d'animation et d'information sur l'agriculture urbaine et un programme de bibliothèque mobile « Biblio-jardin »;
- Par une page « L'envert du Citoyen » consacrée à l'environnement dans le bulletin officiel de l'arrondissement;
- Grâce à une participation active à la campagne « Je m'active dans mon quartier »;
- Par des corvées citoyennes de nettoyage et des journées de l'embellissement.

Depuis 2008, nous travaillons à la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts :

- Par l'élaboration d'un *Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement*;
- Avec l'adoption de mesures préventives favorisant la protection des arbres comprenant des opérations de dépistage de maladies pouvant être dévastatrices;
- En identifiant les aires pouvant être acquises par l'arrondissement et aménagées en petits espaces verts;
- En étudiant la possibilité d'introduction d'une végétation de sous-bois indigène.
- En plantant le plus grand nombre d'arbres depuis ces huit dernières années

425

arbres plantés

84

hectares d'espaces verts

6

jardins communautaires
soutenus par l'arrondissement

Depuis 2008, nous agissons de façon solidaire :

- En favorisant le recours aux entreprises locales d'économie sociale pour la fourniture de biens et de services de l'arrondissement et en soutenant les initiatives visant à promouvoir l'achat local et le commerce de proximité;
- En adoptant et en appliquant un Plan d'action triennal en matière d'égalité en emploi audacieux et performant.
- Par le biais de la Société des Grands Citoyens qui rend hommage aux personnes et aux organisations qui se distinguent.

76
entreprises
d'économie sociale

2
Éco-quartiers

1
Écocentre



Plan local de développement durable 2012-2015

Le second plan d'action en matière d'environnement, le *Plan local de développement durable de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*, poursuit dans la même lignée que le Plan vert et de manière tout aussi dynamique : cinq orientations, huit objectifs et une cinquantaine d'actions.

Définition du développement durable

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous* (1989). Le développement durable y est défini comme : « ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Mise en contexte

Le *Plan local de développement durable de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce 2012-2015* mobilise les partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particuliers. Il répond à l'ensemble des orientations prévues dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

Plan local de développement durable

Le *Plan local de développement durable de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce 2012-2015* comporte cinq orientations et près de quatre-vingts actions.

Ces cinq orientations s'intègrent à la démarche environnementale entreprise en 2010 dans le cadre du Plan vert de l'arrondissement et reprennent en partie certains éléments afin de poursuivre leur réalisation.

En complément à ce plan, d'autres initiatives peuvent être mentionnées comme des contributions supplémentaires de l'administration locale à l'atteinte des objectifs.

L'arrondissement prend déjà part à différents plans chapeautés par les services centraux de la Ville de Montréal ou est déjà en processus de se doter d'un des autres plans suivants :

- le Plan local de gestion des matières résiduelles;
- le Plan de développement urbain de Montréal;
- le Programme Quartiers 21;
- le Programme de récupération hors foyer;
- le Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement;
- le Plan d'action famille;
- le *Plan du quartier vert actif et en santé de NDG Sud-Est*;
- l'eau de Montréal—Stratégie 2011-2020;
- la Politique en faveur des saines habitudes de vie.

Orientations et actions

Évolution des orientations du Plan vert 2008-2012 au Plan local de développement durable 2012-2015



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LES SECTEURS RESPONSABLES EN PLUS GRANDE PARTIE DE L'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

ACTIONS

Promouvoir et favoriser le transport actif et durable

Participer à la mise en œuvre du *Plan du quartier vert actif et en santé de NDG Sud-Est*.

Viser l'organisation de rencontres institutionnelles et d'événements municipaux carboresponsables.

Intégrer un volet environnemental à la conduite des chauffeurs et évaluer la possibilité d'installer des dispositifs intelligents à bord des véhicules en vue de promouvoir une conduite écoénergétique.

Augmenter le nombre de places réservées au service d'autopartage et aux vélos.

Faire la promotion du programme de covoiturage mis en place par l'arrondissement.

Évaluer la possibilité d'adhérer à des programmes de fidélisation aux transports actifs tels que les programmes (OPUS et cie de la STM ou OPUS+ entreprise) de l'AMT pour le personnel de l'arrondissement.

Considérer les principes de la *Charte du piéton* lors de la conception et de la planification des travaux de réfection des routes, des trottoirs et des pistes cyclables.

Augmenter le nombre de pistes cyclables et augmenter la sécurité de celles-ci par des projets de chaussées partagées.

Par exemple :

- Revoir la sécurité, l'esthétisme et la fonctionnalité des corridors pour piétons.
- Valoriser les avantages de la marche pour la santé et l'environnement, notamment en entreprise et dans les écoles en réalisant une campagne de sensibilisation auprès de la population.



ACTIONS

Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments

Mettre en œuvre des mesures sur l'énergie de la Politique de développement durable dans les édifices municipaux.

Considérer les critères LEED Or lors de la construction d'un bâtiment municipal neuf et les critères LEED Argent lors de rénovations majeures.

Procéder à des visites d'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.

Pour les bâtiments existants, obtenir la certification écologique BOMA BEST 24 niveaux 1 et 2.

ACTIONS

Encourager l'électrification des transports

Évaluer la possibilité de s'associer au projet Circuit électrique d'Hydro-Québec afin d'augmenter le nombre de bornes de recharges pour voitures électriques dans l'arrondissement.

Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les stationnements publics.

Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules traditionnels de l'arrondissement lors de l'achat ou du remplacement de ceux-ci.

ACTIONS

Participer à des campagnes de sensibilisation aux changements climatiques

Pérenniser les partenariats et les campagnes sociétales et environnementales.

ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉSIDENTIELS

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2015, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

ACTIONS

Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique

Améliorer l'offre d'équipements et d'installations permettant l'organisation d'activités pour les jeunes et les familles.

Suggérer et promouvoir une offre de services accessible et variée dans les secteurs de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Appliquer, dans les projets de développement urbain comme Le Triangle et l'Hippodrome, les principes de l'aménagement durable axé sur le transport actif (TOD).

Mettre en place des mesures de ralentissement de la circulation automobile dans certains secteurs ciblés.

Mettre en place, avec la collaboration des services de police, un projet afin de réduire les nuisances sonores causées par les silencieux modifiés ou en mauvais état sur les véhicules routiers et toute autre forme de pollution sonore dans l'arrondissement.

Adhérer au Plan d'action 2007-2017 de la Ville décrétant l'art public composante remarquable du paysage urbain.

ACTIONS

Poursuivre les interventions de réduction des ilots de chaleur urbains et contribuer au verdissement

Augmenter la densité végétale en réalisant des aménagements innovateurs (ruelles vertes, murs végétaux) adaptés aux besoins des résidents.

Adopter une réglementation pour la construction ou la réfection de toits des bâtiments résidentiels et commerciaux qui favorisent un taux maximum de réfléchissement des rayons lumineux.

Élaborer un ensemble de modifications réglementaires visant à favoriser le verdissement et la lutte contre les ilots de chaleur :

- Une plus grande proportion de verdissement des terrains privés pour les nouveaux projets de construction.
- Des mesures de verdissement ou de récupération des eaux de surface ou de biorétention pour tout nouveau stationnement.

Encourager le revêtement, avec des matériaux de couleur claire, pour les nouvelles aires de chargement, d'entreposage et de stationnement.

Faciliter les projets citoyens de création de ruelles vertes par l'élaboration d'un guide de mise en œuvre.



ORIENTATION 3

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES



OBJECTIF

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 COMPARATIVEMENT À L'AN 2000

ACTIONS

Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable

Introduire des normes relatives aux appareils à faible consommation d'eau dans la réglementation d'urbanisme pour les nouvelles constructions.

Inciter les promoteurs immobiliers (résidentiel, commercial, institutionnel) à mettre en place des systèmes et des appareils économisant l'eau potable.

Promouvoir et participer à des campagnes de sensibilisation portant sur l'eau potable.

Favoriser l'installation d'économiseurs d'eau dans les bâtiments municipaux.

OBJECTIF

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RÉCYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

ACTIONS

Implanter des mesures de réduction à la source

Limitier la production de déchets électroniques de l'arrondissement en procédant à une gestion responsable du cycle de vie du matériel électronique et informatique.

Organiser et offrir la collecte de matières organiques aux citoyens (aux bâtiments de huit logements et moins).

OBJECTIF

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

ACTIONS

Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source

Favoriser l'adoption d'un règlement pour les nouvelles constructions afin d'encourager le captage, la rétention et l'infiltration dans le sol des eaux de pluie.

Développer de nouveaux sites résidentiels et industriels en y intégrant, lorsque possible, des systèmes de rétention et de bio rétention.

ORIENTATION-4

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES ORGANISATIONS

→ OBJECTIF

AIDER LES ENTREPRISES MONTRÉLAISES À ADOPTER DE MEILLEURES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIONS

Mobiliser les citoyens et les intervenants locaux par la sensibilisation et l'éducation au développement durable

Maintenir et structurer le partenariat avec les écoquartiers pour les projets et les initiatives de développement durable.

Mettre sur pied un programme de certification des initiatives environnementales des commerçants et des partenaires de l'arrondissement.

Contribuer à changer les habitudes et le mode de vie, notamment en faisant la promotion des saines habitudes de vie ainsi que des habitudes de consommation et des loisirs à plus faible empreinte écologique.

Créer des lieux ou des espaces publics, libres et gratuits ou à faible coût pour favoriser l'émergence et l'expression de la culture locale et régionale.

Élaborer un plan d'affaires pour générer des revenus autonomes consacrés au Fonds vert.

Élaborer un programme de reconnaissance des initiatives en environnement des résidents et des commerçants.

Réaliser un tableau de bord permettant de mesurer l'état d'avancement des mesures environnementales prises par l'arrondissement.

Susciter de nouveaux partenariats, notamment avec le milieu associatif et contribuer à l'innovation et au partage d'expériences.



ORIENTATION-5

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

OBJECTIF

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 COMPARATIVEMENT À 2007

ACTIONS

Améliorer la protection des arbres urbains et en augmenter le nombre

Accroître les plantations, selon le principe du bon arbre au bon endroit, afin d'augmenter le capital arboricole de l'arrondissement.

Augmenter l'information, la diffusion et la sensibilisation afin de responsabiliser tout un chacun – citoyens, employés municipaux, partenaires institutionnels et associatifs, grands propriétaires fonciers, etc. – à l'égard de la protection du patrimoine arboricole de l'arrondissement.

Poursuivre la stratégie de végétalisation permettant d'obtenir un inventaire régulier des composantes végétales et urbaines de l'arrondissement.

Adhérer à la *Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal* en faveur de la biodiversité et du verdissement.

Contribuer à la mise en place d'une plateforme commune d'information pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la biodiversité.



DÉVELOPPER DES COLLABORATIONS POUR LE SUCCÈS D'UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE

ACTIONS

Être solidaire

Encourager la participation des employés de l'arrondissement lors de missions de solidarité et d'entraide (ex. : inondations en Montérégie, campagne Centraide, etc.).

Encourager les activités de collecte de denrées non périssables organisées par les organisations du territoire.

Poursuivre les efforts pour répondre aux besoins en logement social, communautaire et abordable.

Faire la promotion et appuyer les initiatives de la Semaine de la solidarité.

Favoriser et coordonner les dons de matériel et de mobilier réutilisables provenant de l'arrondissement aux organismes d'aide aux personnes défavorisées.

Développer une offre de services novatrice prenant en compte la diversité linguistique des résidents, leur profil sociodémographique et ethnoculturel.

Offrir un espace pour les marchés publics.

Soutenir la participation citoyenne, notamment en donnant accès à une information diversifiée de qualité (actualités, science, économie, société) et en donnant des espaces pour les débats sur les enjeux d'intérêt public.

Favoriser la coopération entre les acteurs de la société civile comme les universités ou les associations de quartier.

ACTIONS

Être social

Mettre en œuvre un Plan d'action triennal en matière d'égalité en emploi et définir les vulnérabilités par division.

Réaliser un Plan de gestion prévisionnel de la main-d'œuvre.





